

## Focus

Votre régime  
associatif  
d'assurance

Bulletin  
d'information

 **Sogedent  
Assurances** inc.

Cabinet de  
services financiers



### Modifications à votre régime associatif d'assurance et renouvellement des primes au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Par l'entremise de sa filiale Sogedent Assurances, l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (l'ACDQ) est heureuse de vous offrir un régime d'assurance conçu pour assurer votre bien-être physique, psychologique et financier, et ce, pour vous et les membres de votre famille.

Nous apportons cette année des modifications au régime dans le but de le moderniser et de vous offrir une plus grande flexibilité pour adapter votre couverture à vos besoins et à leur évolution dans le temps.

Consultez le présent **Bulletin d'information** et le **Sommaire des protections** ci-joint pour en savoir plus.

Bonne lecture.



# Principales nouveautés

## Soins de santé

### Introduction de trois différentes options

Nouvelles options offrant différents niveaux de protections additionnels, que vous pourrez changer aux deux ans ou en cas de changement de situation admissible (comme un mariage, un divorce ou l'arrivée d'un enfant, par exemple)

- **L'Essentiel** : offre une couverture de base pour l'assurance médicaments équivalente à celle de la RAMQ
- **L'Équilibré** : assure votre sécurité financière avec une couverture d'une plus grande partie des dépenses médicales usuelles
- **L'Enrichi** : offre une couverture plus élargie vous assurant la plus grande paix d'esprit grâce à certains soins et services additionnels visant spécifiquement les soins préventifs

### Autres modifications

---

Certains professionnels de la santé maintenant admissibles sous l'Enrichi (p. ex., ergothérapeutes, psychologues, psychothérapeutes, physiothérapeutes, etc.)

---

Ajout du remboursement des examens de la vue sous l'Enrichi

---

Hospitalisation, frais médicaux et assurance voyage inclus uniquement sous l'Équilibré et l'Enrichi

---

Vaccins préventifs et frais de laboratoires à des fins diagnostiques maintenant inclus uniquement sous l'Enrichi

---

Introduction du service de télémédecine sous l'Équilibré et l'Enrichi, pour un accès gratuit à une multitude de services de santé en tout temps, sans avoir à vous déplacer

## Soyez proactif avec votre santé grâce au service de télémédecine

Profitez d'un accès à des consultations vidéo sécurisées sans frais avec un professionnel de la santé. Vous et les personnes à votre charge pourrez régler et même prévenir de nombreux problèmes de santé, sans vous déplacer.

---

**Uniquement offert sous l'Équilibré et l'Enrichi**



## Assurance vie

### Retrait de la requalification nécessaire après 10 ans

- Pour continuer à bénéficier des taux préférentiels accordés à votre adhésion initiale, vous deviez auparavant vous requalifier à tous les dix ans en respectant certains critères de bonne santé (notamment via des questionnaires médicaux et certains tests de santé)
- Cette requalification obligatoire a été abolie, et vous conserverez vos taux préférentiels pour toute la durée de votre couverture

### Élargissement de l'admissibilité aux conjoints et enfants à la charge de l'adhérent

- Il n'est plus nécessaire de souscrire une protection d'assurance vie pour vous-même pour pouvoir assurer les personnes à votre charge si vous le désirez

## Assurance invalidité perte de revenu

### Nouveauté offerte à tous<sup>1</sup>

#### Prestation garantie et abolition de la coordination au moment de l'invalidité

Aucune preuve de revenu exigée au moment de l'invalidité

Aucune réduction de vos prestations en fonction de vos autres revenus grâce au retrait de la coordination avec toute autre prestation d'assurance ou profit de l'entreprise

Les preuves d'assurabilité et preuves de revenu seront dorénavant requises uniquement au moment de l'adhésion initiale ou lors d'une demande d'augmentation du montant d'assurance

<sup>1</sup> Si vous êtes présentement en processus de réclamation au titre de l'assurance invalidité de perte de revenu, vous ne pourrez pas bénéficier de cette nouveauté.

### Nouveauté offerte en option

#### Introduction d'un avenant de garantie d'assurabilité future (GAF)

Offerte aux adhérents de moins de 55 ans

Possibilité d'augmenter votre montant d'assurance à cinq reprises au cours de votre carrière, sans avoir à soumettre de nouvelles preuves d'assurabilité

- Une seule augmentation permise par année selon le maximum entre 10% du montant d'assurance actuel ou 500\$, à votre choix

Prime fixe additionnelle variant selon l'âge, le sexe, le statut fumeur et le délai d'attente choisi

#### Introduction d'un nouveau choix de délai d'attente de 180 jours

En plus des délais déjà offerts de 30, 60, 90 et 120 jours

Offert à un coût plus bas, ce qui retarde le début du versement des prestations en cas d'invalidité

# Renouvellement des primes

Chaque année, le coût du régime d'assurance est négocié avec notre assureur, SSQ Assurance. En collaboration avec nos consultants externes en actuariat, l'assureur analyse l'utilisation du régime et les tendances du marché pour les protections offertes et détermine ensuite la tarification pour l'année à venir.

L'effet sur vos coûts variera selon les protections que vous choisirez, votre âge et votre type de couverture (individuelle, monoparentale, couple ou familiale). Les nouveaux taux de primes seront en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Les nouvelles options en soins de santé ne sont pas comparables à l'ancien régime.

Référez-vous au **Sommaire des protections** et au présent bulletin pour identifier les nouveautés.

Référez-vous à votre **trousse de renouvellement** ci-jointe ou communiquez avec votre conseiller pour tous les détails.



## Vous avez des questions ?

Communiquez avec un conseiller de Sogedent Assurances :

☎ 514 282-1425 ou 1 800 361-3794, puis appuyez sur le 2

@ assurances@sogedent.qc.ca

**Heures d'ouverture**  
Du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 16 h 30

Communiquez avec votre assureur SSQ Assurance :

☎ 1 877 651-8080

**Heures d'ouverture**  
Du lundi au vendredi  
de 8 h à 20 h

Vous devrez vous identifier à l'aide de votre numéro de contrat (14A00)

Pour plus d'information sur les soins de santé

Visitez votre Espace client au [ssq.ca/fr/espace-client](https://ssq.ca/fr/espace-client)

ou téléchargez l'application SSQ Assurance dès aujourd'hui !